

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 avril 2026

Délibération n°20260430_26

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**

Présents : 62

Pouvoirs : 7

Votants : 69

- dont « pour » : 69

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Désignation des représentants au CLPE

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – BOULIER Norbert – BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – CAMY Bruno – PINAUD Laurence - BARREAUX Bernadette – LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – PERRON Michèle - RADOUX Loïc – NOEL Yannick – BELAIR Lionel – CHAUSSEPIED Pierre – FLAGEY Jean-Michel – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle – FELIX Héloïse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – BRIE Antoine – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-LUNÉ Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
- 2-MELON Marilyne suppléante de AUDOUIN Mickaël
- 3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 4-GROLLEAU Jean-Philippe suppléant de KAUD Pascal
- 5-FAURE Sigrid suppléante de BAUSSANT Jean-Robert

Pouvoirs :

- 1- MICHONNEAU Patrick pouvoir à JEROME Géraldine
- 2- REMAUD Richard pouvoir à COMBAUD Alain
- 3- CHAUDRET Basile pouvoir à BOUCHET Éric
- 4- ROULLAND Jean pourvoir à SOURY Christine
- 5- SEMON Laura pouvoir à FOURÉ Brigitte
- 6-PINGANAUD Paul pouvoir à COMBAUD Renaud
- 7-SYLVESTRE Gilles pouvoir à CROIZARD Christian

Secrétaire de séance : Émilie ROUX

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CLPE

Vu la Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023,

Vu l'article R5311-30 et suivants du code du travail, issus de l'ambition nationale « territoire zéro chômeurs de longue durée »,

Vu l'arrêté préfectoral portant composition du comité local pour l'emploi du nord Charente, en date du 12 mai 2025,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de l'ambition nationale « territoire zéro chômeurs de longue durée », des comités départementaux et des comités locaux pour l'emploi ont été créés en 2025.

Ceux-ci réunissent un collectif d'acteurs locaux qui œuvrent pour faciliter et favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

Le comité local Nord Charente regroupe le territoire de 3 communautés de communes, à savoir :

La Communauté de communes Cœur de Charente

La Communauté de communes Val de Charente

La Communauté de communes Charente Limousine

Ce comité (CLPE) est coprésidé par la Sous-Préfète de Confolens et un président de l'une des 3 communautés de communes.

Il convient de désigner 2 représentants pour la Communauté de communes Cœur de Charente, étant précisé que le Président de la Communauté de communes est membre de droit pour coprésider le CLPE nord charente.

Monsieur le Président propose de désigner :

Titulaire (1) :

Paul PINGANAUD, conseiller communautaire et Vice-Président

Suppléant (1) :

Christine SOURY, conseillère communautaire et Vice-Présidente

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les désignations précitées ;
- **D'AUTORISER M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Renaud COMBAUD